

6 Société et Culture

**Santé/ Activité médico-chirurgicale de la Cnamgs
Des prothèses totales du genou à deux patients**

F.B.E.M
Libreville/Gabon

HIER, pour la première fois au Gabon, des Prothèses totales du genou (PTG) ont été placées sur deux patients, au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO). Une opération qui compte pour le lancement de la première phase d'une activité médico-chirurgicale sur les PTG, conduite par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) et le CHUO. Celle-ci se poursuivra jusqu'au vendredi prochain. Vingt-cinq patients, généralement atteints d'arthrose (stade finale de l'usure du genou manifeste par des douleurs progressives, et entraînant une invalidité), bénéficieront de ce procédé salvateur. Dix, pour la première phase, et quinze pour la seconde, qui débutera en juillet prochain. Nicolas Mbou, militaire retraité, la cinquantaine, a été le premier des patients à passer sous le scalp hier. Porteur d'un genou accidenté, il y a quinze ans,



Photo : F.B.E.M

Le premier bénéficiaire de la prothèse, Nicolas Mbou, en phase post-opératoire. Photo de droite: La directrice générale du CHUO, le Dr Elise Eyang Obame, s'est réjouie de cette activité médico-chirurgicale menée avec la Cnamgs.

mais dont la prise en charge a été négligée, il s'était retrouvé avec le cartilage du genou en compote et une mobilité réduite. Il a donc bénéficié d'une PTG, au sortir d'une opération chirurgicale de deux heures d'horloge. Des PTG qui, pour rappel, nécessitaient, jusqu'alors, une évacuation sanitaire hors du pays, avec toutes les répercussions financières qui en découlaient. L'on parle de frais médicaux qui pouvaient avoisiner les 60 millions de nos francs ! Grâce à la présente

activité médico-chirurgicale, l'acte opératoire totale ne coûtera que 4.583 000 francs, et seulement 220.000 francs pour les patients assurés à la Cnamgs, au titre du ticket modérateur. "Un partenariat gagnant-gagnant", a confié la directrice générale du CHUO, le Dr Elise Eyang Obame. Car, a-t-elle laissé entendre, au-delà des malades qui seront traités sur place, à côté de leurs familles, et du gain que les pouvoirs publics vont réaliser par rapport aux évacuations sanitaires,



Photo : F.B.E.M

le bien-fondé de cette activité tient aussi sur le transfert de compétence dont bénéficiera "sa jeune équipe", en côtoyant des spécialistes expatriés, à l'expertise avérée. Cette opération médicale a nécessité, en effet, la venue du Pr Pierre Trouilloud du CHU de Dijon (France), une référence sur la question, et son équipe, pour superviser ces actes opératoires "hautement techniques". Sensibilisateur, le Dr Pierre Nzengué Mouele, chirurgien, par ailleurs directeur général adjoint du CHUO, a

invité les personnes porteuses de genoux traumatisés à "ne pas attendre la dernière heure" pour se rendre dans une structure sanitaire. Au risque de se retrouver avec une arthrose. Une affection dont il n'a pas hésité à qualifier de "phénomène de santé publique", au regard du nombre de plus en plus élevé de cas enregistrés au Gabon. Notamment chez les personnes âgées ou de forte corpulence.

Ici et ailleurs

• Accident de train

L'aiguilleur coupable
L'aiguilleur mis en cause dans l'accident de train qui a fait 11 morts et 85 blessés, le 9 février dernier, en Allemagne jouait sur son téléphone peu avant la collision, a indiqué, hier, le parquet de Traunstein (sud). Cet homme de 39 ans a été placé en détention provisoire, lundi, un mois après son inculpation mi-février pour "homicide involontaire", "blessures involontaires" et "intervention dangereuse dans le trafic ferroviaire", a précisé la même source. Le matin du drame, le suspect a "allumé son téléphone, lancé un jeu en ligne et joué activement pendant un long moment", qui s'est achevé "peu" avant l'accident, explique le parquet dans un communiqué.

• Théâtre

Décès d'un metteur
Le metteur en scène de théâtre slovène Tomaz Pandur, qui a notamment travaillé avec le compositeur Goran Bregovic, est mort, hier, à Skopje où il présentait, depuis février, le *Roi Lear* de Shakespeare, a annoncé la presse macédonienne. Le ministère slovène de la Culture a rendu hommage à "Tomaz Pandur, dont l'énergie créatrice et le potentiel artistique auraient pu continuer à contribuer au rayonnement et à la qualité de la culture slovène dans le monde".

• Drogue

Légalisation du cannabis en France?
Le débat sur la légalisation du cannabis est relancé en France, où un ministre du gouvernement socialiste, médecin de formation, a plaidé, lundi soir, contre la "prohibition", s'attirant les foudres de l'opposition de droite et réveillant de vieilles divisions à gauche. "Le cannabis est une très mauvaise chose pour la santé publique, en particulier chez les jeunes. Mais la prohibition n'amène pas une diminution de la consommation", a estimé à titre personnel Jean-Marie Le Guen, ministre des Relations avec le Parlement. Médecin et spécialiste des questions de santé publique, M. Le Guen a plaidé pour "des levées d'interdiction très sélectives: pour les adultes, certainement pas pour les jeunes de moins de 21 ans" et pour un "usage privé". A noter que La France est l'un des pays les plus concernés en Europe. Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies: en 2014, 17 millions de personnes déclaraient avoir déjà pris du cannabis au cours de leur vie, et 700.000 en consommaient quotidiennement.

Rassemblés par AJT

Audit de performance sur les dépenses liées à la lutte contre le VIH-Sida et le paludisme au Gabon

Résultats inefficace et inefficent au regard des importants financements

MZM
Libreville/Gabon

LA synthèse du rapport d'audit de performance portant sur les dépenses de santé, notamment en matière de lutte contre le VIH-Sida et le paludisme, et réalisé par la Cour des comptes sur la période 2000-2014, a été présentée lundi à Libreville. Le premier président de la dite Cour, Gilbert Ngoulakia, et le conseiller en charge des Affaires pharmaceutiques et du Médicament du ministre de la Santé, Serge-Aimé Isembé, étaient présents à cette cérémonie. Selon le conseiller-maître Nathalie Zuedzang, qui a lu ce rapport, ces deux maladies demeurent un problème majeur de société et un obstacle pour le développement socio-économique du pays. D'où la nécessité d'auditer lesdites dépenses et d'en évaluer l'impact sur les indicateurs de santé au Gabon. S'agissant de l'évolution et de la répartition des dépenses de santé au sujet de ces deux pathologies sur la période indiquée, l'engagement budgétaire de l'État est relativement faible et inférieur aux normes in-



Photo : MZM

Nathalie Zuedzang présentant la synthèse de l'audit de performance sur le paludisme et le VIH-Sida. Photo de droite: Gilbert Ngoulakia remettant le rapport au conseiller du 1er vice-Premier ministre, le Dr Serge-Aimé Isembé.



Photo : MZM

ternationales généralement retenues. Notamment l'engagement pris lors du sommet de l'Union Africaine (UA) d'Abuja en 2001, où les chefs d'État et de gouvernements avaient promis d'affecter au moins 15% du total de leurs budgets nationaux annuels au secteur de la santé. En effet, la part allouée aux dépenses de santé, dans le budget général de l'État gabonais, varie entre 1,3% et 6% sur cette période. Par ailleurs, la Cour des comptes a notifié que l'État peinait à assurer la coordination des politiques publiques dans le domaine de lutte contre ces endémies. Au regard des financements extérieurs conséquents, ainsi que l'aide technique apportée par les

organisations internationales. S'agissant des dépenses en matière de lutte contre le paludisme, les crédits affectés par l'État sont seulement faibles en valeur absolue. Toutefois, ceux consacrés à la construction des centres dédiés ont été utilisés de manière inefficace et inefficent. Car, aucun des 7 centres construits n'est opérationnel. Et les dix autres ayant fait l'objet de dépenses n'ont pas été construits. Laissant ainsi planer un doute sérieux sur l'utilisation des deniers publics. Concernant les dépenses en matière de lutte contre le VIH-Sida, Mme Zuedzang a relevé la construction des CTA durant la période 2001-2008. Néanmoins,

ces centres présentent de graves insuffisances, tant sur le plan biomédical que sur celui des équipements. A noter aussi que la multiplicité des acteurs et l'évolution dans le temps de leurs compétences au cours de la période indiquée ont rendu le suivi et la coordination des actions particulièrement difficiles. Toutefois, a signalé Mme Zuedzang, la Cour des comptes n'a pas pu obtenir la justification de l'emploi des financements du Fonds. Enfin, s'agissant du suivi et de l'évaluation de l'impact des politiques publiques, la Cour a relevé qu'en raison des obstacles qui peuvent amoindrir les effets des moyens mis en place, particulièrement en matière de prévention, la lutte contre

le paludisme et le VIH-Sida est très difficile. L'Etat a pris conscience des enjeux et a engagé des moyens importants bien qu'insuffisants, au regard des normes internationales. Les organisations internationales ont apporté un concours décisif à cette lutte. Le départ du Fonds mondial depuis 2010 est fort dommageable. Il reste que l'organisation administrative mise en place a beaucoup évolué, mais sans jamais atteindre une efficacité et une efficience qui auraient permis, même avec les moyens limités, d'atteindre de meilleurs résultats mesurables.